



Informations de la Municipalité

Garden Party

La Municipalité a le plaisir de convier la population à une fête villageoise le

vendredi 22 août dès 18h30, à la Place du Village

(salle du Conseil en cas de météo défavorable)

Un repas concocté par l'amicale du CIBEST (Amicale des sapeurs-pompiers) sera offert par la commune aux buchillonais. Des animations musicales agrémenteront cette soirée.

La Municipalité se réjouit de vous rencontrer à cette occasion.

Pour rappel: - cette manifestation est réservée aux habitants de la commune
- aucune inscription préalable n'est requise.



Crédit photo: Municipalité

Elections communales 2026 Soirée publique d'information



La Municipalité et le bureau du Conseil communal organisent une assemblée de commune qui permettra de présenter le fonctionnement des processus électoraux, du Conseil communal et de la Municipalité mais également de répondre à vos questions.

Mardi 23 septembre à 20h
Maison de Commune - Rue Roger de Lessert 10

Bienvenue à toutes les personnes domiciliées à Buchillon qui souhaitent en savoir plus sur les élections à venir.

SAVE THE DATE La chapelle fête ses 100 ans !

Des festivités seront organisées à cette occasion les 13 et 14 septembre 2025. Un moment convivial, ouvert à tous, pour célébrer ensemble ce centenaire exceptionnel !

Des informations complémentaires parviendront ultérieurement.



Station « Pick-e-Bike » à Buchillon



Une station temporaire **Pick-e-Bike** a été installée, à titre d'essai, près de l'administration communale et restera accessible **jusqu'au 30 septembre**.

Profitez de ce service pratique, économique et écologique pour vos déplacements du quotidien ou tout simplement pour vos balades estivales !

Emondage et élagage

Bases légales

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, L 4 05) et son règlement d'application, du Code rural et foncier (211.41), du règlement d'application de la Loi sur les routes (RLRou, 725.01.1) et du règlement communal de protection des arbres présentés ci-dessous.

Au regard de l'ensemble de ces législations, les interventions importantes de restructuration doivent faire l'objet d'une autorisation communale.

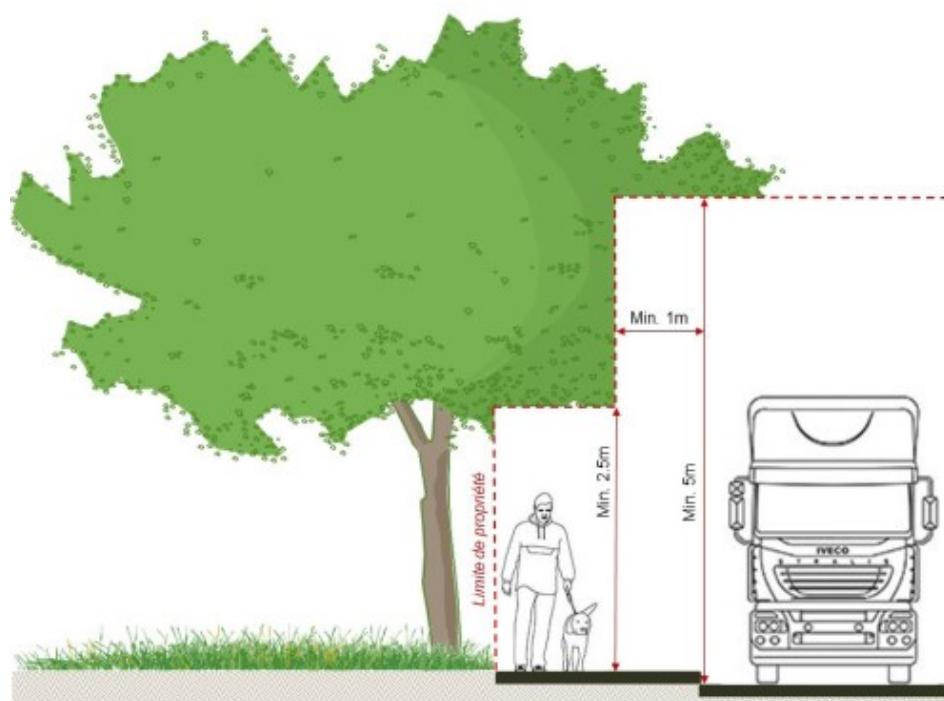
Selon le règlement d'application sur les routes (RLRou, 725.01.1) et le Code rural et foncier (211.41) la hauteur des surfaces ligneuses ne doit pas excéder :

- 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres lorsque les surfaces sont situées à moins de 3 mètres de la chaussée ;
- 9 mètres lorsque les surfaces sont distantes de la chaussée de 3 à 6 mètres ;
- Au-delà de 6 mètres de la chaussée, la hauteur n'est plus réglementée à condition de respecter le droit privé.

Selon le règlement d'application de la Loi sur les routes (RLRou, 725.01.1) les branches des arbres doivent être taillées de façon à conserver le gabarit suivant :

- Au bord des chaussées : 5 mètres de hauteur et jusqu'à 1 mètre après le bord de la chaussée ;
- Au bord des trottoirs : 2,50 mètres de hauteur jusqu'à la limite de la propriété.

La Municipalité invite les propriétaires à effectuer ces travaux d'ici au 31 juillet prochain, au plus tard et rappelle que ces dispositions légales sont applicables toute l'année.



Source:
Canton de Vaud
Fiche pratique C11

Gabarits des arbres en bord de voies à respecter selon le règlement d'application de la Loi sur les routes

Prévention



**SOYEZ PLUS MALIN
QUE LES MALANDRINS !**



Ne donner **jamais** vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier. Même si ces personnes vous appellent ou se présentent à votre domicile.

La police ou votre banque n'agissent pas ainsi !

Les arnaques à la fausse qualité peuvent se présenter sous plusieurs formes :

Faux policiers, faux banquiers, faux plombiers, faux neveux, faux ouvriers, etc...

En cas de doute, ne laisser pas la personne entrer dans votre logement :

Appelez le 117 et donnez-nous un signalement



Envie d'échanger avec un Vrai policier à votre domicile ?

Nous venons vous rencontrer avec plaisir !

Contacter votre police de proximité au **079 888 51 34**

Vols dans les cimetières: annoncez-les à votre Police !

Des vols d'objets funéraires dans les cimetières vaudois ont été commis depuis le début du mois de mai 2025, notamment dans les communes de Bussigny-près-Lausanne, Crissier, Tolochenaz, Vevey, Aigle et Bex. Les polices vaudoises demandent à la population de contrôler les tombes de leurs proches, de leur signaler tous vols d'objets funéraires, principalement.

Biodiversité

La commune de Buchillon, en collaboration avec l'Association pour la Sauvegarde du Léman, renouvelle les demi-journées d'arrachages des renouées dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'oeuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

N'hésitez pas à vous inscrire sur le site de l'ASL:
<https://renouees.asleman.org/inscriptions/>

Prochaines actions citoyennes

Vendredi 4 juillet
Mardi 29 juillet
Vendredi 29 août
Lundi 6 octobre
Mardi 28 octobre

Espèces invasives: restons vigilants !

Le frelon asiatique, le moustique tigre, le scarabée japonais ou encore les chardons et cirsers sont des espèces invasives dont la présence peut poser des risques pour la santé, l'environnement et la biodiversité.

Pour en savoir plus sur leur identification, les bons gestes à adopter ou signaler leur présence, rendez-vous sur le site de la commune : <https://buchillon.ch/environnement>

Remarque: afin de participer à la lutte contre le frelon asiatique, la Municipalité a décidé de prendre en charge les frais cantonaux relatifs à la destruction des nids, à hauteur de CHF 350.-/nid, plafonné à 10 nids par année.



Pla'st'ock Léman : du plastique sous nos serviettes

Une étude menée sur 25 plages du Léman révèle une moyenne de **12'000 microplastiques** sous une serviette de bain. Principalement issus de fibres textiles, ces déchets proviennent du lavage des vêtements ou de la fragmentation de plastiques. Des macroplastiques ont aussi été retrouvés, dont des mégots, emballages et granulés plastiques.

Plus d'infos et rapport détaillé sur : <https://asleman.org/plastock/>

Informations du Conseil communal

Lors de sa séance du 17 juin 2025, le Conseil communal a été saisi des objets suivants :

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2025 RELATIF AUX COMPTES DE L'ANNEE 2024 et a décidé à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'année 2024 tels que joints en annexe au présent préavis;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2024.

Note: le résultat des comptes présente un excédent de revenus de CHF 9'050.00

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2025 RELATIF A L'EXTENSION ET L'AMENAGEMENT DU BÂTIMENT DE VOIRIE, AINSI QU'A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE, SUR LA ZONE D'UTILITE PUBLIQUE (PARCELLE 124) - DEMANDE DE CREDIT DE CHF 565'000.- POUR L'EXTENSION ET DEMANDE DE CREDIT DE CHF 195'000.- POUR LA CONSTRUCTION et a décidé par 21 voix pour et une abstention :

- a) approuver le préavis no 4/2025, et ses annexes qui en sont partie intégrante, tel que présenté;
- b) autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie, travaux qui devront être fini avant la fin décembre 2025;
- c) allouer à la Municipalité un crédit de CHF 565'000.-, dédié à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie;
- d) d'autoriser la Municipalité à financer l'investissement relatif à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie au moyen de la trésorerie courante;
- e) d'amortir l'investissement relatif à l'extension et l'aménagement autour du bâtiment de voirie avant le 31 décembre 2025 par prélèvement sur le fond de réserve général;
- f) autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs à la création d'une déchetterie;
- g) allouer à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.-, dédié à la création d'une déchetterie;
- h) d'autoriser la Municipalité à financer l'investissement relatif à la création d'une déchetterie au moyen de la trésorerie courante, alternativement au moyen d'un recours à l'emprunt;
- i) d'amortir cet investissement conformément aux directives MCH2 sur une durée de 30 ans dans le compte affecté Gestion des déchets MCH2.

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2025 RELATIF A LA RENOVATION DE L'EDICULE WC PUBLICS DU CIMETIERE ET DES WC PUBLICS DE LA PLAGE DES PÊCHEURS, DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'000.-

et a décidé à l'unanimité :

1. d'adopter le préavis 5/2025 tel que présenté ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs aux rénovations de l'édicule WC publics du cimetière et des WC publics de la plage des Pêcheurs en 2025;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- pour réaliser ces travaux ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. d'amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds de réserve général sur les comptes de l'année 2025 avec la comptabilité MCH1 existante.

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2025 EN REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR JAN KRASNODEBSKI INTITULE:

**« SECURITE POUR PIETONS A PARTIR DU QUARTIER DES GRAND-BOIS
VERS L'ARRÊT DE BUS BUCHILLON GRANDS-BOIS, LA ZONE LITTORAL
PARC ET LE VILLAGE », DEMANDE DE CREDIT DE CHF 45'000.-
et a décidé par 21 voix pour et une abstention:**

1. d'adopter le préavis 6/2025 tel que présenté, dont les annexes font partie intégrante ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.- pour réaliser ces travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à adjuger jusqu'à concurrence du montant de CHF 45'000.- ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;

Renouvellement du bureau du Conseil communal et des commissions pour 2025-2026:

Président: M. Beat SCHMIED.

Vice-président: M. Nuot DORTA.

Scrutateurs·trices: Mme Nathalie MATTHEY-DE-L'ENDROIT et M. Jack PULCRANO.

Scrutateurs suppléants: MM. François BOLOMEY et Carl Cyril GOSSWEILER.

Commission des finances: MM. Erik FRUIJTIER, Gabriel MERCIER, Jack PULCRANO et Mme Laetitia SOUBIES.

Commission de gestion: MM. Daniel CALABRESE, Nuot DORTA, Jean GNAEGI et Jeanny PERRIN.

Commission d'urbanisme: MM. Grégory BETH, Jan DRAPER, Antoine DU PAQUIER et Monica McDONNELL.

Déléguée suppléante à l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne, Gimel-Etoy):

Mme Claire BORY.

Par ailleurs, Mme Sandra Breitling accepte de poursuivre sa mission de Secrétaire du Conseil communal.

Prochaine séance du Conseil Communal :

Mardi 7 octobre 2025 à 20h Salle communale (*les séances sont publiques*)

Pour rappel: l'ensemble des documents relatifs aux préavis sont disponibles sur le site internet: <https://buchillon.ch/preavis-municipaux-et-rapports-des-commissions>

JABB: tournoi des familles - 31 août 2025



Le JABB organise son célèbre tournoi des familles. Ce tournoi est ouvert à toutes et à tous de 7 à ans.

Venez passer un super dimanche, seul, en famille ou avec des amis, dans une ambiance festive et conviviale.

Inscription sur : www.jabb.ch

Inscription participant CHF 10.00

Repas adulte CHF 18.00

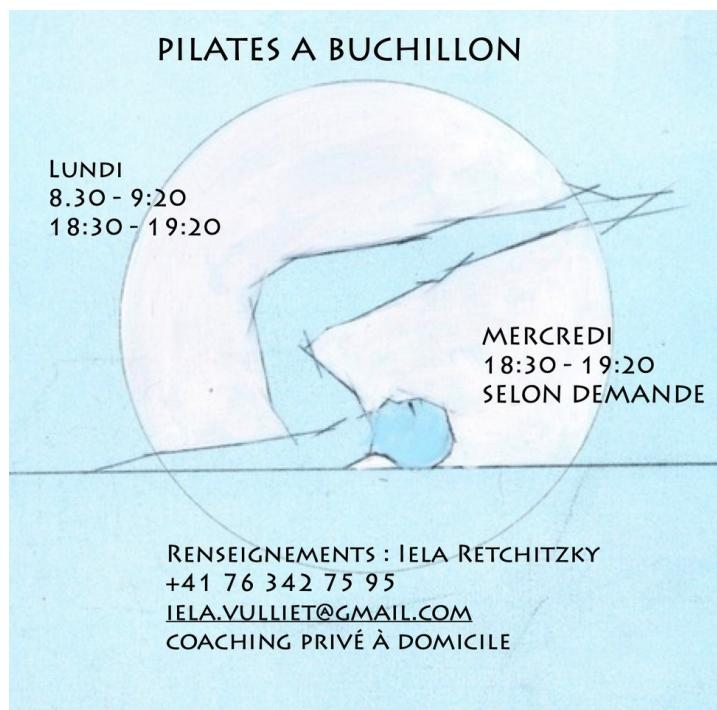
Repas enfant CHF 10.00

Inscription : 08h30 – Début des matchs : 09h00

Le tournoi se joue sur 5 matchs (obligatoire) et par n'importe quel temps.

Cours Pilates

Les cours ont lieu à
la Maison de Commune
Rue Roger de Lessert 10



OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30

Mardi de 11h00 à 12h30

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 11h00 à 12h30



COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

site Web: <http://www.buchillon.ch>